



DELIBERATION N°11
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 25/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 25 février, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20/02/2025

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR, Didier CHAMBON

Absents excusés : Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (donne pouvoir à Didier CHAMBON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Approbation du budget communal primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°2020-03 du 30 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;
Vu l'avis de la commission finance du 24 février 2025 ;
Vu le cfu 2024 de la commune et du CSG

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la mairie de Saint-Georges Haute Ville pour l'exercice 2025 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;
Pour être cohérent avec le budget primitif et notamment le montant de 1 000 000 € inscrit au 1641 en recette concernant un prêt relais

25/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20250225-delib11cm3-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Transmis au représentant de l'Etat le : 03/03/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of Orléans.

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND

A blue ink signature of Marie Claire Jasserand.

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/03/2025